



Lancer son activité de freelance, quels sont les choix à faire pour réussir ?

Le freelancing intéresse de plus en plus de personnes et concerne maintenant des corps de métiers variés. En effet, selon Eurostat, le nombre de freelances a progressé de 145% entre 2008 et 2018 en France. Les ingénieurs ne font pas exception, et sont même parmi les plus concernés et les plus attirés par cette tendance. Le statut de freelance se démocratise alors avec comme argument la liberté à laquelle accèdent les indépendants dans leurs choix de missions, de clients, de projets, et d'organisation de leur temps de travail etc...

Les freelances n'ont pas toujours été chose commune, et les salariés de grands groupes se posent de plus en plus la question de sauter le pas, comme le démontre une étude du groupe ADP réalisée sur 10 000 salariés européens. Au delà de la dimension générationnelle souvent mise en avant pour expliquer le phénomène avec des aspirations différentes, les nouvelles formes de travail sont essentiellement portées par la transformation des organisations qu'impose le digital, offrant alors plus de flexibilité.

Devant ces nouvelles opportunités que le freelancing apporte sur le marché du travail, il reste à savoir comment devenir freelance et surtout quel statut choisir. En effet, il existe plusieurs solutions pour exercer en tant qu'indépendant, notamment la création d'entreprise (souvent l'entreprise individuelle), ou le portage salarial.

La création d'une entreprise individuelle (EI), donnant le statut d'auto-entrepreneur, apparaît souvent comme la première option pour les ingénieurs, et peut prendre la forme de la micro-entreprise et le régime réel. Ces deux options offrent des modes de fonctionnement différents en ce qui concerne les obligations comptables, la déclaration des résultats, la gestion des revenus du dirigeant, le calcul des bénéfices, ainsi que le régime social et les cotisations afférentes. A bien noter que le régime d'imposition est, lui aussi, un élément clé dans la prise de décision et qu'il aura des répercussions directes sur l'activité en question.

La création de l'entreprise individuelle est très simple et peut se faire directement en ligne. Sa rapidité de mise en oeuvre et facilité de création en font un des formats les plus plébiscités par les entrepreneurs désireux de lancer leur activité. Les démarches allégées favorisent également le passage à l'acte pour ceux qui souhaitent tester leur activité.

Une fois l'entreprise créée, le freelance peut démarrer son activité, chercher ses clients, et choisir les missions sur lesquelles il souhaite intervenir... et organiser son temps de travail comme il le souhaite en fonction des différents projets qu'il mène.



Kicklox

Pour les plus frileux à l'idée de se lancer, le portage salarial est une solution qui permet aux ingénieurs de bénéficier du statut de salarié, tout en étant indépendants, et par ce biais des avantages qui lui sont liés. On peut notamment citer la couverture sociale du salarié, le droit aux allocations chômage, par exemple. Au delà des avantages liés au statut de salarié, l'ingénieur qui choisit le portage salarial n'a pas à monter sa propre structure et s'engager autant que dans une Entreprise Individuelle.

De la même façon, il n'a pas à s'engager autant dans les démarches administratives qui sont gérées par l'entreprise de portage, dont c'est le rôle. En effet, celle-ci va porter l'ingénieur qui va signer un contrat de travail avec une entreprise de portage salarial, qui facturera le client final pour la mission effectuée. Ce qu'il faut retenir de ce statut, c'est qu'il limite la prise de risque et les démarches administratives. Le gain de temps permet ainsi de s'investir pleinement dans les projets réalisés pour le compte de clients finaux.

Chacune de ces options présente des caractéristiques particulières et la question du choix reste à trancher. Cela dépend du besoin de l'ingénieur en question et de son projet en créant sa structure. La démarche s'inscrit-elle dans le long terme ? Est-il à l'aise dans la gestion des démarches administratives ? S'agit-il d'un complément de revenu, ou d'un projet d'activité principale ?

Il est clair que le portage salarial est intéressant pour tester une nouvelle activité de service avant de créer une entreprise ou pour le faire en parallèle de son emploi, assurant une plus grande sécurité que ce soit au niveau des démarches dont se charge l'entreprise de portage dont c'est le métier, ou même grâce aux avantages salariaux préservés.

Dans le cas d'une démarche plus assurée, l'entreprise individuelle, elle, permet de démarrer une activité ou de se lancer dans un projet plus mûr. Seulement, il faut être prêt à donner un peu plus de son temps dans la gestion des démarches et de son entreprise au global pour lui offrir un plan de développement pérenne.